

Qui désigne les sites Ramsar ?

- Seuls les Etats qui sont des Parties contractantes à la Convention sont habilités à désigner des sites. Pour la mise au point des dossiers de désignation, ils bénéficient souvent de l'aide d'ONG nationales et internationales, ainsi que du Secrétariat de la Convention.
- Chaque Partie contractante **est tenue** de désigner au moins **une** zone humide en vue de son inscription sur la Liste Ramsar. Dans le cadre de la "vision" élaborée par la Convention afin d'orienter l'évolution de la Liste à plus long terme, les Etats devraient désigner un réseau national de sites cohérent et complet.

Quels sont les avantages de l'inscription d'un site à la Liste Ramsar ?

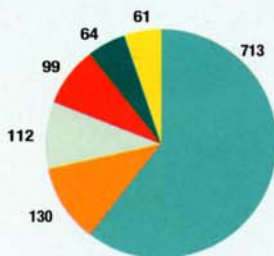
- L'inscription accroît la visibilité du site sur le plan national, ce qui permet de mieux l'apprécier et engendre la fierté de la collectivité nationale et locale.
- Elle favorise la mise en place d'une démarche stratégique de conservation des zones humides à l'échelle nationale.
- Elle accroît la visibilité internationale du site et peut contribuer à obtenir des moyens de la communauté internationale en vue d'une gestion durable
- Elle contribue à la protection de l'environnement et à la préservation de la diversité biologique sur le plan mondial.
- Elle favorise l'élaboration de plans de gestion avec la participation de tous les acteurs.

- Elle contribue à justifier l'affectation de ressources de la part des autorités en vue d'une gestion adaptée du site.

Quels sont les effets de l'inscription d'un site à la Liste Ramsar ?

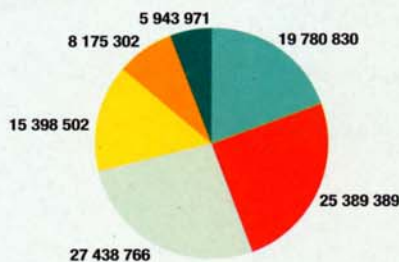
- Le pays désignant une zone humide doit **promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle du site** au moyen d'un plan de gestion, élaboré et mis en œuvre avec la participation de tous les acteurs.
- Le pays désignant une zone humide **doit informer la Convention si le site est menacé** en raison d'interventions humaines, ou si des évolutions de quelque sorte que ce soit sont susceptibles de modifier ses caractéristiques écologiques.
- Il est possible d'utiliser la zone humide : **dans nombre de sites Ramsar, la population exploite les ressources de façon durable** ou utilise le site à des fins récréatives ou touristiques.
- **Le site bénéficie d'une protection** établie dans le cadre des obligations stipulées par la Convention, ainsi que d'un statut lui conférant une importance internationale. Dans de nombreux pays, afin de bénéficier d'une protection sur le plan national, le site doit faire l'objet d'un classement lui conférant le statut de zone protégée.
- L'inscription est faite sans préjudice **des droits exclusifs de souveraineté de la Partie contractante sur le site.**

Nombre total de sites Ramsar par région



Afrique Région néotropicale Europe Amérique du Nord Asie Océanie

Superficie totale des sites Ramsar = 102 126 760 ha



Qui est concerné par les zones humides ?

Tout le monde est concerné car les zones humides nous procurent **gratuitement** des produits et des services très importants. Pour continuer à en bénéficier, il suffit de **préserver vos zones humides et de les utiliser de façon rationnelle.**

D'après certains économistes, les zones humides représentent l'écosystème le plus précieux de la planète ; la valeur des services qu'elles procurent est estimée à plus de 14,9 billions de dollars US. La liste ci-dessous en recense quelques-uns parmi les plus importants :

➤ Des fonctions que nous considérons comme allant de soi :

- emmagasinement et épuration de l'eau
- régulation des crues

- alimentation des nappes d'eau souterraines
- zones d'alevinage pour les poissons de mer et d'eau douce
- stabilisation des rives et rivages, protection contre les tempêtes
- rétention des nutriments et des sédiments
- stockage du carbone
- maintien de la diversité biologique
- atténuation des changements climatiques
- sites de récréation et de tourisme
- voies de transport

➤ Quelques produits des zones humides :

- poissons, crustacés, fruits, fourrage, bois de chauffage, plantes médicinales, bois et autres matériaux de construction (roseaux, palmiers...)